

Date et lieu

Judi 6 février 2020

De 9h30 à 17h30 (pause déjeuner de 1h)

Groupe de 6 à 12 personnes

Formation accueillie par :



Dans les locaux de :
La Centrale
28 boulevard Benoni Goullin
44 200 Nantes

Prix et modalités de prise en charge

I. Financement à 100% par l'Afdas et l'Etat pour les ayant-droits Afdas :

- Salarié-es permanent-es (demande à faire par l'employeur)
- Salarié-es intermittent-es du spectacle
- Artistes-auteur-rices

Intermittent-es et artistes-auteur-rices : demande de prise en charge à déposer au moins 2 semaines avant le début de la formation.

Formulaire à télécharger sur :

<https://www.afdas.com/particuliers/documents>

Entreprises : demande de prise en charge à faire en ligne sur votre espace sécurisé avant le début de la formation.

II. Si autofinancement :

- par une personne morale : 400 €HT + TVA 20 % soit 480 €TTC la journée
- par une personne physique : 200 €HT + TVA 20 % soit 240 €TTC la journée

III. Pour les autres OPCO et Pôle Emploi :

Demande individuelle de prise en charge à faire par le ou la participant-e, sur la base du prix de 400 €HT + TVA 20 % soit 480 €TTC la journée.

Pour tous-tes :

- déjeuner non compris dans le prix de la formation.
- Organisme de formation à indiquer sur la demande de prise en charge : AGOSTINO NANTES



maud@maud-raffray.fr

Activité portée par la Société Agostino Nantes - 24 rue Crébillon 44000 NANTES

Siret : 829 547 264 00012 - N° TVA : FR07 829 547 264

N° organisme de formation : 52 44 08417 44 - Référencé Datadock



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES

Programme inédit

Egalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise



Formation #1

ENJEUX JURIDIQUES ET
CLÉS DE MISE EN ŒUVRE
D'UNE DÉMARCHE ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES DANS
LE SECTEUR CULTURE,
COMMUNICATION &
MÉDIAS



MINISTÈRE DU TRAVAIL

afDas
DEMAIN SERA FORMATION



HAUT-COMMISSAIRE
AUX COMPÉTENCES
ET À L'INCLUSION
PAR L'EMPLOI

Cette journée de formation fait partie du programme AFDAS « égalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise », conçu spécialement pour les entreprises de la culture, de la communication et des médias*.

Il se compose de 3 volets –des conférences–ateliers, des formations inter-entreprises et une offre d'appui-conseil en intra– et s'articule autour de 5 thématiques –une approche générale de l'égalité femmes-hommes et 4 focus : compétences & talent, violences sexistes et sexuelles, communication non sexiste, pouvoir d'agir des femmes–.

Cette journée est la première du volet Formation.

Elle peut être suivie dans le cadre du cycle complet (5 journées) ou de manière isolée.

**qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement pour le développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans la filière culture, création et communication, et est financé à hauteur de 50% par l'État (ministères du Travail/DGEFP et de la Culture / DGCA).*

Objectifs pédagogiques

- Connaître les données essentielles du secteur en matière d'égalité femmes-hommes (quelques rappels de l'état des lieux présenté lors de la conférence-atelier du 14 novembre 2019).
- Se repérer dans l'arsenal juridique français relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes.
- Identifier les dispositifs juridiques (de droit commun ou spécifiques au secteur) applicables dans sa structure, tant en matière d'obligations que de droits, de contraintes que d'opportunités.
- Pouvoir initier une démarche égalité fh dans sa structure.

Public concerné

- Dirigeant-es (salarié-es ou membres de conseils d'administration)
- RH, Responsables d'équipes
- Référent-es égalité fh et/ou VSS
- Représentant-es des salarié-es des structures de la culture, des médias et de la communication.

Accessible également aux salarié-es permanent-es, intermittent-es ou temporaires de ces structures, intéressé-es par le sujet de l'égalité femmes-hommes dans leur secteur d'activité.

Pré-requis

Avoir envie d'approfondir ses connaissances pour pouvoir agir au sein de sa structure.

Contenu

Matinée :

- Etat des lieux synthétique des inégalités femmes-hommes dans le secteur culture, communication & médias
- Panorama des dispositifs juridiques relatifs à l'égalité femmes-hommes : dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques au secteur culture, médias & communication.
- Identification des obligations légales (employeur, notamment en fonction de la taille de l'entreprise) et des droits (salarié-es), des risques et des opportunités.
- Mise en perspective et articulation avec d'autres dispositifs légaux et démarches internes existantes (Qualité de Vie au Travail, RSE...)
- Exemples concrets, retours d'expérience d'entreprises issues d'autres secteurs d'activité.

Après-midi :

En fonction de la typologie des participant-es, présentation et appropriation collective d'un ou plusieurs des outils ci-après, destinés à :

- initier une réflexion collective sur l'Egalité fh au sein de sa structure et/ou de son collectif de travail (via une approche développée dans l'ESS)
- réaliser un auto-diagnostic Egalité fh de sa structure (via une méthodologie développée pour le secteur de la culture)
- identifier les axes prioritaires d'un plan d'action Egalité fh pour sa structure (via un jeu professionnel).

Moyens et méthodes pédagogiques

Exposés, exemples/retours d'expériences.

Animation avec mise en situation collective.

Remise d'un dossier technique spécialement conçu pour la formation.

Modalités d'évaluation

Un temps d'évaluation sous la forme d'une animation sera proposé à la fin de la journée.

Profil des formatrices

Marion Cornu, avocate associée en droit social, FIDAL, Présidente de la commission égalité du Barreau de Nantes (le matin).

Maud Raffray, activatrice d'égalité femmes-hommes, spécialisée dans les secteurs de la culture et des politiques publiques locales ; conceptrice du programme AFDAS « Egalité femmes-hommes : des clés pour agir dans votre entreprise ».